

Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matière: 062440

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Camphora racemica in tabulis

N° d'article 06244001

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Sol. 2 H228

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

STOT SE 2 H371

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes. Poumon Voie d'exposition: par inhalation

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes
------	--

Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matière: 062440

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

P260	nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P280	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P304+P340	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P501.3	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)
contient Bornane-2-one

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Bornane-2-one

No. CAS	76-22-2		
No. EINECS	200-945-0		
Numéro d'enregistrement	01-2119966156-31-XXXX		
Concentration	>= 65		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Sol. 2	H228	
	Acute Tox. 4	H302	
	Acute Tox. 4	H332	
	STOT SE 2	H371	
			Poumon; Voie d'exposition: par inhalation

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Conduire chez le médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Eau, Mousse, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Le produit est combustible. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Vapeurs plus lourdes que l'air. Peut

Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matière: 062440

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

former mélanges de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas toucher. Éviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Explosif

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Éviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination". Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Bornane-2-one

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	13	mg/m ³	2	ppm(V)

Etablie le: 2017; Remarque: Auge & OAW; NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protéger la peau préventive. Nettoyer les mains et le visage après le travail.

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P2

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matière: 062440

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.11 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** solide**Odeur** caractéristique**valeur pH**

Remarque Non applicable

Point de fusion

Valeur 174 °C

Source Index Merck

Point d'éclair

Valeur 65 °C

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure 0.6 à 4.5 %(V)

Source Index Merck

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

DensitéValeur 1 g/cm³**coefficient de partage: n-octanol/eau**

pOW à 3.04

méthode calculé

Source Index Merck

Température d'inflammabilité

Valeur 466 °C

Source Index Merck

Temps d'écoulement

Remarque Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, Permanganate de potassium, Ozone (danger d'explosion!), Agents réducteurs, Réagit violemment au contact de papier, bois, matière grasse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

Autres données

Facilement inflammable. Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matière: 062440

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1'310	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Bornane-2-one

Espèces	souris		
DL50	1310	à	5000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Bornane-2-one

Espèces	lapin		
DL50	> 5000		mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	1.5	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Bornane-2-one

CL 50	1.5	mg/l
-------	-----	------

Corrosion/irritation cutanée

Espèces	lapin
évaluation	irritant
Remarque	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
------------	----------

Expériences issues de la pratique

risque d'affections rénales. le produit est irritant pour les muqueuses. L'inhalation de vapeurs en concentration élevée peut provoquer des irritations des yeux, de la nez et des voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	35	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les poissons (Composants)

Bornane-2-one

CL 50	35	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les bactéries

CE 0	100	à	1000 mg/l
------	-----	---	-----------

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Valeur	> 70	%
évaluation	Bonne dégradabilité	

Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matière: 062440

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

pOW à 3.04
 méthode calculé
 Source Index Merck

12.6. Autres effets néfastes**Cheminement et devenir dans l'environnement**

Compte-tenu du coefficient de partage octanol/eau (log P O/E), accumulation dans les organismes possible.

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.




RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	2717	2717	2717
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	CAMPBRE	CAMPHOR	CAMPHOR
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.1	4.1	4.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom commercial: Camphora racemica in tabulis

Numéro de la matière: 062440

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

COV

COV (CH) 0.0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Flam. Sol. 2	Matière solide inflammable, Catégorie 2
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.